



**Organisation et règlement sportif
Ile De France**

SAISON 2019 / 2020

**Maître Fabrice WITTMER - CTS IDF
Coordonnateur de la zone
Chargé de la formation**

**Maître Yann DETIENNE - CTS IDF
Chargé de la détection**

**Maître Patrick GROC - CTS IDF
Chargé du développement et de la communication**



M9 – M11 – M13 SABRE

Entraînement des Jeunes M9 : (Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club).

Tous les M9, enfants nés en 2007 et 2008, peuvent participer à ces entraînements des jeunes (EDJ). Ces entraînements se déroulent uniquement au sabre non électrique, lame 0 ou 2. Il y a quatre entraînements sur la saison (3 en individuels et 1 par équipe). Ces entraînements sont mixtes, et ne donnent lieu à aucun classement, pour l'ensemble de ces EDJ.

Déroulement des EDJ M9 :

En individuel :

POULES : un tour de poule de 8 (si possible). Les organisateurs veilleront à respecter un décalage par club. La poule de 8 se tirera sur deux pistes, en matchs de 4 touches.

TABLEAU ELIMINATION DIRECTE : à l'issue de ce tour de poule, il sera fait :

- si moins de 32 tireurs au départ, des tableaux d'éliminations directes de 8 tireurs que l'on peut appeler D1, D2, D3,, avec toutes places tirées, en matchs longs de 6 touches sans pause.
- Si plus de 32 tireurs au départ, des tableaux d'éliminations directes de 16 tireurs que l'on peut appeler D1, D2, D3,, en matchs longs de 6 touches sans pause, avec arrêt de la compétition pour le tireur après deux matchs perdus.

Chaque EDJ devra se dérouler en moins de deux heures.

En équipes :

Il s'agit d'équipes de 2, pouvant être mixtes. L'équipe gagnante d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 12 touches (quatre relais de 3 touches).

POULES : Un premier tour de poulettes de 4 équipes sera constitué. Il sera suivi ensuite d'un deuxième tour de poulettes de 4 selon le niveau des équipes.

Cet EDJ par équipes devra se dérouler en moins de deux heures.

A chaque EDJ M9, aucun classement général n'est établi. Il n'existe aucun lien entre chaque EDJ. **Il s'agit véritablement d'un entraînement** – Aucun « coaching » n'est autorisé.

Diplômes de participations et médailles :

A chaque EDJ, les enfants reçoivent une médaille de participation, et au dernier EDJ un diplôme rappelant les valeurs de l'esgrime et récompensant leur assiduité sur l'ensemble de la saison :

- Diplôme de bronze pour une participation dans la saison,
- Diplôme d'argent pour deux participations dans la saison,
- Diplôme d'or pour trois ou quatre participations dans la saison.

Les Conseillers Techniques Sportifs, rappellent que pour toutes les catégories jeunes, le Maître d'Armes est avant tout un éducateur pour les tireurs, les arbitres et les parents, et non un entraîneur ou un coach !!



Entraînement des Jeunes M11 : (Objectif : découverte de l'opposition en dehors de son club).

Ces entraînements des jeunes (EDJ) M11 se déroulent au sabre non électrique, lame 0 ou 2. Il y a quatre EDJ M11 (3 en individuels et 1 par équipe). Ces EDJ sont mixtes, sans aucune notion de classement général. Il n'y a donc pas de finale d'EDJ, mais un dernier EDJ. Les M9 ne peuvent pas participer aux EDJ M11.

Déroulement des EDJ M11 :

En individuel :

POULES : un tour de poule de 6 ou 7 tireurs, sur deux pistes, en match de 4 touches. Les organisateurs veilleront à respecter un décalage par club. A l'issue de ce tour de poules, l'organisateur établit un classement.

TABLEAU ELIMINATION DIRECTE : à l'issue de ce tour de poule, il sera fait :

- si moins de 32 tireurs au départ, des tableaux d'éliminations directes de 8 tireurs que l'on peut appeler D1, D2, D3,, avec toutes places tirées, en matchs longs de 6 touches sans pause.
- si plus de 32 tireurs au départ, des tableaux d'éliminations directes de 16 tireurs que l'on peut appeler D1, D2, D3,, en matchs longs de 8 touches avec pause à 4, avec arrêt de la compétition pour le tireur après deux matchs perdus.

En équipes :

il s'agit d'équipes de 2, pouvant être mixtes. L'équipe gagnante d'une rencontre est l'équipe arrivée la première à 16 touches (quatre relais de 4 touches).

POULES : Un premier tour de poulettes de 4 équipes sera constitué. Il sera suivi ensuite, d'un deuxième tour de poulettes de 4 selon le niveau des équipes.

Cet EDJ par équipes devra se dérouler en moins de deux heures, récompenses comprises.

Diplômes de participations et médailles :

A chaque EDJ M11, l'ensemble des participants reçoit une médaille de participation. Une petite coupe est remise au premier, deuxième et troisième de chaque division.

Entraînement des jeunes M13 : (Objectif : apprentissage de la compétition).

L'ensemble de la saison est constituée de 4 épreuves IDF et d'une finale. La saison se conclut sur « le challenge IDF », épreuve accessible uniquement à tous les classés, elle-même basée sur le classement IDF. Toutes les autres épreuves sont ouvertes à tous. **Ces compétitions ne sont pas mixtes. Pour toutes ces rencontres l'utilisation d'une arme électrique lame 0 ou 2 est obligatoire.**

Déroulement des EDJ M13 :

En individuel :

POULES : deux tours de poule de 6 ou 7 tireurs, sans éliminés, avec matchs en 5 touches. Les organisateurs devront respecter le décalage par club. A l'issue de ces deux tours de poules, l'organisateur établit un classement général.

TABLEAU ELIMINATION DIRECTE : à l'issue de ces deux tours de poule, le tableau d'élimination directe sera tiré avec match en 10 touches, avec pause d'une minute lorsque l'un des deux tireurs arrive à 5 touches.

En équipes :

Il s'agit d'**équipes de trois tireurs, appartenant au même club**, non mixtes, avec la possibilité d'avoir un remplaçant. Relais en 36 touches, comme à la fête des jeunes.

Pour l'épreuve IDF :

- Jusqu'à 6 équipes : une poule unique.
- A partir de 7 équipes : pas de poule, mais uniquement un tableau d'élimination directe. Le classement d'entrée est établi en fonction du classement IDF réactualisé de chaque tireur de l'équipe, avec décalage par club. Chaque équipe fera un minimum de deux matchs (match de classement).



M15 (filière H2024)

EPREUVES INDIVIDUELLES M15

Pour se qualifier à la fête des jeunes, il existe deux filières :

1. **Une filière CID** qui permet de qualifier 26 tireurs par arme sur l'ensemble du territoire. Ce nombre de tireurs est réparti par quota pour chaque CID. Ce quota est déterminé par le nombre de tireurs présents lors de l'épreuve H2024 CID (voir règlement FFE).
2. **Une filière H2024** avec trois étapes. Un 1/8^{ème} de finale (épreuve de CID), un 1/4 de finale (épreuve IDF) et une 1/2 finale (épreuve nationale).

Au fleuret homme et à l'épée hommes, le nombre de présents aux épreuves IDF, pour chaque CID, est au nombre de 50 minimum, et au maximum de 75% de l'effectif à l'épreuve H2024 CID (sous réserve de la capacité d'accueil de la structure).

Pour les autres armes, les épreuves IDF sont open (voir règlement de CID).

Le nombre de qualifiés au national est déterminé par la FFE (voir règlement FFE). A l'issue de ces trois étapes, il est établi un classement national.

EPREUVE PAR EQUIPES M15

Pour se qualifier à la fête des jeunes par équipe, les équipes sont des équipes régionales et non plus de CID. La région IDF a la possibilité d'inscrire 3 équipes IDF par arme, et éventuellement une quatrième si une équipe francilienne est arrivée première à la fête des jeunes l'année précédente.

Sélection pour le stage terminal IDF :

M15	Classement National	Classement CID	Classement IDF
SABRE HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	1 tireur sélectionné par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 3 tireurs ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.	1 tireur sélectionné par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 11 tireurs déjà sélectionnés.
SABRE DAME*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	2 tireuses sélectionnées par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 6 tireuses ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.	2 tireuses sélectionnées par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 14 tireuses déjà sélectionnées.
FLEURET HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	2 tireurs sélectionnés par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 6 tireurs ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.	2 tireurs sélectionnés par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 14 tireurs déjà sélectionnés.
FLEURET DAME *	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	2 tireuses sélectionnées par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 6 tireuses ne faisant pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.	2 tireuses sélectionnées par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 14 tireuses déjà sélectionnées.
EPEE HOMME*	Les 8 premiers tireurs franciliens au national M15 dans l'arme.	1 tireur sélectionné par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 3 tireurs ne faisant pas partie des 8 tireurs déjà sélectionnés par le classement national.	1 tireur sélectionné par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 11 tireurs déjà sélectionnés.
EPEE DAME*	Les 8 premières tireuses franciliennes au national M15 dans l'arme.	1 tireuse sélectionnée par chaque CID, au classement de CID, selon son propre règlement. Ces 3 tireuses ne font pas partie des 8 tireuses déjà sélectionnées par le classement national.	1 tireuse sélectionnée par le CREIF, au classement IDF, ne faisant pas partie des 11 tireuses déjà sélectionnées.



* si une tireuse ou un tireur manque une ou plusieurs épreuves H2024 pour des raisons de sélections en catégories supérieures, les CTS se réservent le droit de l'intégrer dans l'équipe IDF de leur choix afin de pas pénaliser sportivement notre région (avenant bureau CREIF – 17/01/2019).

Les compositions des équipes seront communiquées lors du stage terminal. Elles seront constituées par les capitaines d'équipes et les CTS par examen :

- des critères de participation et d'investissement tout le long de la saison sportive,
- des résultats sportifs,
- absence de carton noir reçu durant la saison sportive.

REGROUPEMENTS : objectif cohésion des équipes francilienne M15

Pour les tireuses et tireurs sélectionné(e)s dans les équipes franciliennes, le CREIF organise des regroupements qui ont pour objectif de créer une cohésion et de constituer une véritable délégation Francilienne, quels que soient l'arme, le sexe, le CID et le club.

1. Le premier regroupement se déroulera, à Paris, **le jeudi 8 mai 2020 de 9H00 à 18H00**. Il y aura un lieu par arme. Nous mettrons en place différentes situations que l'on peut rencontrer en match par équipe.
2. Le deuxième regroupement se déroulera **les 23 et 24 mai 2020** sur une base de plein air et de loisirs d'Ile de France, lieu commun à toutes les armes. Ce regroupement sera le dernier rendez-vous avant la fête des jeunes. Son principal objectif sera la cohésion des équipes Franciliennes. Il sera à nouveau proposé des situations en match par équipe mais également des activités ludiques (un brevet de natation de 25 mètres avec immersion de la tête sera demandé), une soirée et une nuitée pour tous les jeunes sélectionnés et leur capitaine d'équipe.



M17 – M20

EPREUVES INDIVIDUELLES M17 – M20

Le circuit IDF est constitué de :

M17

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
IDF N°2	IDF N°2	Championnat IDF individuel
Championnat IDF individuel	Championnat IDF individuel	Championnat IDF équipe
	Championnat IDF équipe	

M20

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
Championnat IDF individuel	IDF N°2	IDF N°2
	Championnat IDF individuel	Championnat IDF individuel
	Championnat IDF équipe	Championnat IDF équipe

Les épreuves appelées « IDF N° », sont organisées, si possible, avant la première épreuve nationale élite pour préparer cette dernière. Les épreuves IDF au fleuret et au sabre sont OPEN. Elles sont ouvertes à l'ensemble des licenciés FFE. Le championnat IDF n'est pas ouvert.

A l'issue des championnats IDF, il est attribué un titre de champion IDF et un titre de champion de CID. Néanmoins, les CID ont la possibilité d'organiser des épreuves de championnat de CID individuel.

Les championnats de CID sont pris en compte dans le classement IDF.

A l'issue de ces épreuves, il est établi un classement IDF qui constitue le résultat final de « la coupe IDF ». La première et le premier de ce classement sont récompensé(e)s (voir règlement financier).

Ces compétitions sont prises en compte dans les classements de CID respectifs (si le CID établit un classement).

IMPORTANT :

Toutes ces épreuves IDF individuelles entrent dans le classement national avec un coefficient qui ne pourra être inférieur à 1000.

Inscription :

Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne disponible sur le site FFE (voir règlement financier).

Formule :

Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer pour que les tireurs puissent faire le plus de matchs possible. Dans ce cas, le directeur technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

Récompenses : voir règlement financier.

Arbitrage : Application du règlement FFE.



Voir règlement financier.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 INDIVIDUELS :

1. Pour les championnats de France de Nationale 1 (voir le règlement FFE)
2. Pour les championnats de France de Nationale 2, qualification uniquement sur quota du CREIF :
2 tireurs par comité régional soit au nombre de 26, et 80 places réparties par quotas par comité régional métropolitain proportionnellement au nombre de licenciés de la saison précédente.
Cette saison, les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. **Néanmoins, sur ce quota du CREIF, il sera réservé un quota de 3 pour chacun des trois CID (9 places à retirer du quota CREIF). Les quotas seront publiés après le deuxième circuit élite. De plus, pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.**
3. Pour les championnats de France de Nationale 2, au fleuret dames M20, le sabre dames M17 et M20 et le sabre hommes M20, les championnats de France N2 sont ouverts aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France, sans quota, sous réserve de conditions de participation établies par leur CID.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 EQUIPES EPEE / SABRE :

Il n'y a plus de qualification directe par les zones et par les CID (voir règlement FFE).

Le Comité Régional d'Esgrime IDF organise un championnat IDF par équipe. Toutes les équipes de club peuvent y participer. Il est attribué à l'issue un titre de champion IDF et un titre de champion de CID. Néanmoins, les CID ont la possibilité d'organiser des épreuves de championnat de CID par équipe.

Il est fortement conseillé de participer au championnat IDF par équipe afin de préparer dans les meilleures conditions l'épreuve nationale sélective.

QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE M17 - M20 EQUIPES FLEURET :

Une équipe attribuée à chaque région, plus une ou plusieurs équipes attribuées proportionnellement au nombre de tireurs classés dans les 100 premiers du classement actualisé à l'issue du second circuit Elite, dans l'arme et la catégorie concernée. Ces équipes sont qualifiées à l'issue d'un championnat IDF par équipes.

Inscription : Les équipes sont engagées par leur club sur le site de la FFE.

Formule :

Tableau d'élimination directe. Les équipes seront classées dans le tableau en fonction du classement national de leurs tireurs (pris en compte les places, si égalité les points, et tirage au sort si de nouveau égalité). Un décalage par **club** sera effectué uniquement pour le premier tour. En fonction du nombre d'équipes engagées et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer afin que les équipes fassent le plus de matchs possible. Dans ce cas, le directoire technique pourra modifier la formule le jour de la compétition.

Récompenses : une coupe CREIF récompensera chaque équipe championne IDF (voir règlement financier).

Arbitrage :

Pour une ou deux équipes, le club doit inscrire au moins un arbitre. A partir de trois équipes, le club doit inscrire deux arbitres. Pour éviter que certains arbitres ne se déplacent inutilement et pour gérer au mieux les dépenses occasionnées, les différents CID **contacteront le ou les clubs pour lesquels un arbitre ne sera pas exigé**. Nous veillerons à ce qu'une rotation soit effectuée de façon à ce que les mêmes clubs ne soient pas toujours sollicités.



SENIORS

EPREUVES INDIVIDUELLES SENIORS

SABRE	EPEE	FLEURET
IDF N°1	IDF N°1	IDF N°1
IDF N°2	Championnat IDF individuel	Championnat IDF individuel
Championnat IDF individuel		

- Aux trois armes, des épreuves IDF et un championnat IDF sont organisés. Un classement sera établi à l'issue de ces deux épreuves IDF.
- Au fleuret et au sabre, les épreuves sont ouvertes à l'ensemble des licenciés FFE.

Pour toutes les épreuves individuelles seniors :

Inscription : Pour chaque épreuve, les clubs doivent s'inscrire en utilisant l'engagement en ligne, disponible sur le site FFE (voir règlement financier).

Formule : Un tour de poules sans éliminés et tableau d'élimination directe (formule classique). En fonction du nombre d'engagés et du nombre de pistes, cette formule est susceptible d'évoluer afin que les tireurs fassent le plus de matchs possible. Dans ce cas, la nouvelle formule sera précisée sur l'annonce de la compétition.

Récompenses : voir règlement financier.

Arbitrage : Application du règlement FFE. Voir règlement financier.

Qualification aux championnats de France :

Pour les championnats de France de Nationale 1 et de Nationale 2, voir le règlement FFE.

Pour les championnats de France de Nationale 3 fleuret hommes, épée hommes et dames, les qualifications s'effectuent sur quota du CREIF. Cette saison, les quotas individuels sont mis en commun sur la région IDF. **Néanmoins, sur ce quota du CREIF, il sera réservé un quota de 3 pour chacun des trois CID (9 places à retirer du quota CREIF). De plus, pour prétendre à un quota CREIF, il est nécessaire d'apparaître dans le classement IDF par la participation à au moins une épreuve IDF.** Les quotas seront publiés au 1^{er} février.

En ce qui concerne le fleuret dames seniors, le sabre dames seniors et le sabre hommes seniors, les championnats de France N3 sont ouverts aux licenciés de la FFE sélectionnables en équipe de France, sans quota, sous réserve de conditions de participation établies par leur CID.

EPREUVES PAR EQUIPES SENIORS

Pour le mode de sélection aux championnats de France Nationale 1 et Nationale 2, voir le règlement FFE.

Les championnats de France N2 sabre dames – fleuret dames et championnats de France N3 sabre hommes – fleuret hommes sont ouverts aux équipes de clubs sans quota, sous réserve de conditions de participation établies par leur CID.

Pour les championnats de France N3 épée hommes – épée dames, les quotas de chaque CID ne sont pas mis en commun. Les quotas seront arrêtés au 1^{er} février.



VETERANS

Le CREIF organise un championnat IDF vétérans dames et hommes aux trois armes. Cette compétition est ouverte à tous les vétérans (V1, V2, V3 et V4). Cette année se déroulera la 12^{ème} édition le 2 et 3 mai 2020 à Maisons-Alfort.

Qualification aux championnats de France en individuel :

Pour les catégories épée homme V1, V2 et V3, un classement IDF est établi avec les résultats du circuit national de Saint-Maur (coefficient 1) et le championnat IDF vétérans (coefficient 2). Ce classement permettra de désigner les quotas qualificatifs pour les championnats de France de la façon suivante :

- En V1, les 14 premiers classés (hors 64 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.
- En V2, les 17 premiers classés (hors 64 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.
- En V3, les 9 premiers classés (hors 32 premiers FFE) seront sélectionnés aux championnats de France.

Qualification aux championnats de France en équipe :

L'épreuve sélective aux championnats de France pour les équipes épée homme se déroulera le 2 ou 3 mai 2020 à Maisons-Alfort. Ne peuvent participer à cette épreuve que les équipes n'étant pas classées dans les 32 premières au classement national. Les 7 premières équipes de cette épreuve IDF seront sélectionnées aux championnats de France.

RAPPEL

- ↳ Les organisateurs doivent afficher obligatoirement la composition du directoire technique et annoncer le scratch.
- ↳ A l'issue de chaque épreuve, les organisateurs doivent envoyer le dossier des résultats par E-mail au coordonnateur de zone (wifab@sfr.fr), à la FFE (resultats@esgrime-ffe.fr) et à chaque CID au plus tard le mercredi suivant l'épreuve ; ceci afin de mettre à jour les classements nationaux, IDF et de CID, dans les meilleurs délais. Ce dossier doit comporter :
 - Les répertoires informatiques complets (compressés),
 - Les fichiers « fff » / Les résultats sous format « .PDF »,
 - La composition du Directoire Technique / La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve.
- ↳ Arbitrage : voir règlement FFE et règlement financier.
- ↳ Droit d'engagement pour les individuels et pour les équipes : voir règlement financier.
- ↳ En cas de circonstances exceptionnelles déterminées par le directoire technique, celui-ci se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement. Articles T 97 O 58 O 60 du règlement international. Dans ce cas, le président du CREIF et les présidents de CID en seront informés par le D.T.

En cas de force majeure, le présent règlement pourra être modifié par les cadres techniques IDF en accord avec le président du CREIF.